

# Le 5 décembre

## TOUS CONCERNÉS

### Les retraités se mobilisent !

Alors que s'annonce une forte mobilisation sociale contre le projet Delevoye de la réforme des retraites, à partir du 5 décembre, **l'Ufros appelle les retraités à participer nombreux aux rassemblements organisés dans les territoires** aux côtés des actifs, privés d'emploi organisations de jeunesse...

Par de fortes mobilisations, nous devons mettre à mal la morgue du Président Macron qui affirme qu'il n'aurait aucune forme de faiblesse ou de complaisance sur la réforme des retraites.

Cette réforme ne vise qu'à réduire le montant total des retraites afin de respecter les directives européennes et supprimer les mécanismes de solidarité.

Les retraités actuels comme les futurs seront concernés par le gel prévisible des pensions.

Avec un tel système, le montant des pensions ne serait plus garanti contrairement au principe

institué par la Sécurité sociale de 1945 qui donne des droits en fonction du salaire.

La CGT estime que les régimes de retraite existants ont fait la preuve de leur solidarité et de leur efficacité en période de crise et veut les préserver pour que les générations futures puissent en bénéficier.

L'Ufros appelle les retraités des organismes sociaux à investir massivement la rue le 5 décembre et au-delà pour exiger :

- **Le retrait du projet de loi Macron-Delevoye**
- **Le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraite existants**

Dans la continuité des mobilisations des retraités et au vu de l'urgence sociale, **les 9 organisent une rencontre nationale le 21 novembre 2019 à la bourse du travail à Paris.**

**Réunion autour de deux thèmes : le PLFSS 2020 et la santé et le PLFSS et le pouvoir d'achat à l'issue de laquelle deux délégations se rendront aux Ministères de la santé et des finances pour remettre une motion.**



## Fauteuils roulants



Pour faire des économies, le gouvernement veut aller loin dans ses recherches.

L'article 28 du PLFSS a interdit des nouvelles mesures pour les utilisateurs de fauteuils roulants. Il veut mettre en place un nouveau référencement où seuls les fauteuils ne dépassant pas 600 € ouvriraient droit à une prise en charge (actuellement la sécurité sociale rembourse environ 500 € par fauteuil qui peuvent coûter jusqu'à 4 000 €).

Cette mesure limiterait forcément le choix des fauteuils roulants notamment pour les personnes ayant des besoins spécifiques précise l'APF France Handicap.

De plus, le texte prévoit le reconditionnement des fauteuils pour « lutter contre le gâchis ».

Avec ce fauteuil « low cost » c'est la liberté de choix qui risque d'être remise en cause.

Il ne faudrait pas que la personne handicapée se retrouve contrainte de prendre un fauteuil d'occasion...

## IMMIGRATION : TRI SÉLECTIF, RÉDUCTION DE SOINS...

La loi « asile, immigration », votée en septembre 2018 est déjà sujette à réforme.

Les conditions d'accueil des étrangers risquent de se durcir.

Dans un article publié le 24 septembre dernier, «*Le Monde*» dévoilait la liste des chantiers que le Ministère de l'Intérieur entend ouvrir et soumettre au débat.

Parmi ceux-ci :

- Introduction de quotas. Le gouvernement fait le choix de l'immigration choisie, autorisant l'immigration pour les personnes présentant les talents et compétences nécessaires pour notre économie et en maintenant les autres dans la clandestinité.
- Révision de l'Aide Médicale d'État réservée aux personnes en situation irrégulière en instaurant un délai de 9 mois pour la prise en charge de soins programmés non urgents (aujourd'hui, l'AME est accordée aux étrangers en situation irrégulière, à condition de justifier d'au moins 3 mois de présence en France)
- Contrôle plus strict des conditions de regroupement familial
- Délai de carence pour les demandeurs d'asile de 3 mois avant d'ouvrir droit à la PUMa (Protection Universelle Maladie) .

Réduire l'AME, réduire les droits à l'assurance maladie, c'est renoncer à l'héritage humanitaire de notre pays, mais aussi prendre des risques de santé publique.

**Pour la CGT, rien, que ce soit sur le plan financier, de la santé publique ou des politiques migratoires, ne justifie une telle mesure !**

## ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU GRAND ÂGE

Mardi 29 octobre 2019, a été rendu à la ministre de la Santé, le rapport concernant l'attractivité des Métiers du Grand Âge ; une mission commandée dans un contexte de grande tension et de mobilisation des professionnels.

Les 59 propositions dont certaines auraient pu apparaître comme encourageantes ne prennent décidément pas en compte l'urgence de la situation. Au final, il s'agit d'une provocation de plus à l'égard des professionnels comme des personnes âgées en l'absence des crédits nécessaires au PLFSS 2020 pour prendre en compte la problématique du vieillissement de la population.

Une situation qui ne va cesser d'évoluer les prochaines années du fait de l'augmentation du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie.

Pour la CGT, répondre aux besoins des personnes âgées avec des conditions de travail correctes doit se traduire par un taux d'encadrement de 1 soignant pour 1 résident. Ce sont ainsi, au minimum, 200 000 emplois supplémentaires à temps plein qu'il faudrait dans les EHPAD dont 40 000 dès cette année pour sortir de cette situation d'urgence.

Autre contradiction dans ce rapport, le remplacement du concours d'entrée en école d'AS par un accès unique, via Parcours Sup, va à l'encontre de la volonté de former en 2020 deux fois plus d'AS et d'AES qu'actuellement ; curieuse méthode que de complexifier les modalités d'accès à la formation alors que la pénurie de candidat-e-s est criante.

Pour la CGT, l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie doit relever d'un grand service public d'aide à la personne et de la perte d'autonomie, d'un nouveau droit dans la branche maladie de la Sécurité sociale financé par les cotisations sociales.

De l'argent, il y en a pour soigner et accompagner dignement les personnes en situation de perte d'autonomie – rappelons tout de même les 66 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales pour l'année 2019, soit autant de recettes en moins pour le financement.

Attractivité des métiers du grand âge, le compte n'y est pas. Une raison de plus pour se mobiliser le 14 novembre et le 5 décembre prochains.

Extraits du communiqué de la CGT du 31 octobre 2019

